

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} avril 2020 à 13 h 30 par conférence téléphonique.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2020-302-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2020-303-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2020-304-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 MARS 2020

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mars 2020, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

CE-2020-305-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission des sports, loisirs et plein air du 6 mars 2020 ;
 - b) de la commission de la sécurité publique du 9 mars 2020.
-

CE-2020-306-DEC MANDAT / PROJET PILOTE / JEU LIBRE DANS LA RUE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1404-DEC mandatant la commission de la sécurité publique (CSP) afin d'analyser la possibilité de permettre aux jeunes de jouer dans la rue sans crainte de contravention;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-143-DEC déterminant la liste des mandats dévolus à la commission de la sécurité publique au cours de l'exercice 2020;

ATTENDU la présentation de M. Pierre Verret, conseiller municipal à la Ville de Beloeil, portant sur le projet « Dans ma rue, on joue! », de la Ville de Beloeil, sur le jeu libre dans la rue, à la réunion du 26 novembre 2019 de la commission de la sécurité publique;

ATTENDU QUE le projet « Dans ma rue, on joue! », de la Ville de Beloeil, s'est mérité de nombreux prix et distinctions sur la scène provinciale depuis 2016 et se veut l'exemple à suivre pour un projet pilote sur le jeu libre dans la rue;

ATTENDU QUE la pratique régulière d'activité physique renforce la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la collectivité;

ATTENDU QUE d'un point de vue de la santé et du développement de l'enfant, la pratique du jeu libre doit être encouragée et facilitée, lorsqu'un environnement sécuritaire le permet;

ATTENDU QUE les directions municipales concernées se sont déclarées favorables à la mise sur pied d'un projet pilote d'une durée d'un (1) an à Terrebonne;

ATTENDU QUE de nombreux critères d'admissibilité devront être déterminés par un comité interdirections avant d'aller de l'avant avec une telle initiative;

ATTENDU la recommandation numéro CSP-2020-03-09/01 de la commission de la sécurité publique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique, que le comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire à coordonner la mise sur pied d'un projet pilote d'une durée d'un (1) an sur le jeu libre dans la rue, en collaboration avec les directions municipales suivantes :

- Direction du génie et environnement;
- Direction des relations avec les citoyens et des communications;
- Direction du greffe et affaires juridiques;
- Direction de l'entretien du territoire;
- Direction de la police;
- Direction de l'incendie.

QU'un comité de travail piloté par la Direction du loisir et vie communautaire soit formé avec au moins un (1) représentant pour chacune des directions municipales concernées.

Que la commission de la sécurité publique soit et est mandatée à faire le suivi du projet pilote et à formuler une recommandation au comité exécutif.

**CE-2020-307-REC ASSURANCES GÉNÉRALES / AUTO-
ASSURANCE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 612-11-2019, adoptée le 25 novembre 2019, adoptant la « Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés»;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 645-12-2019, adoptée le 9 décembre 2019, autorisant la non-reconduction du contrat d'assurances générales de la Ville, à l'exception du volet automobile;

ATTENDU QUE, par le biais de cette résolution, le conseil municipal optait pour la formule d'auto-assurance;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 26 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser que la Ville de Terrebonne couvre et couvrira, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les volets déterminés auparavant en matière d'assurances et principalement, et ce, de façon non limitative les biens de toute nature, le bris des machines, le crime et la fraude et la responsabilité civile générale soit la responsabilité légale envers les tiers pour les dommages corporels et aux biens découlant de son activité, et ce, à l'exception du volet automobile, tel que précité.

Que copie de la résolution du conseil soit remise à tous les cocontractants avec lesquels la Ville transige.

**CE-2020-308-REC ASSURANCES VÉHICULES / AUTO-ASSURANCE /
DEMANDE D'EXEMPTION AUPRÈS DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 645-12-2019, adoptée le 9 décembre 2019, autorisant la non-reconduction du contrat d'assurances générales de la Ville, à l'exception du volet automobile;

ATTENDU QUE le conseil municipal optait, par le biais de cette résolution, pour la formule d'auto-assurance;

ATTENDU QU'il est prévu par cette résolution que la Ville verra à évaluer la faisabilité d'obtenir la possibilité de s'auto assurer également pour le volet automobile;

ATTENDU QUE ce volet est régi par le « *Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité* », chapitre A-25, r. 8 dans lequel il n'y a pas d'exemption pour la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ce règlement découle de la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c A-25) qui exige de détenir un contrat d'assurance responsabilité garantissant l'indemnisation du dommage matériel causé par une automobile ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196 de la *Loi sur l'assurance automobile*, le gouvernement peut, par règlement, exempter les propriétaires des catégories d'automobile qu'il indique, de l'obligation de l'article 84 de cette même loi, en totalité ou en partie et aux conditions qu'il détermine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 26 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de demander au ministre des Transports afin que la Ville de Terrebonne soit exemptée de détenir une telle assurance.

Que la résolution du conseil soit transmise au ministre des Transports, lequel est chargé de l'application de la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c A-25).

CE-2020-309-REC DÉPÔT / RAPPORT ANNUEL / BIELT

ATTENDU QUE l'année 2019 fut la première année d'opération des effectifs du service de police de Terrebonne au sein du BIELT suite à l'entente intervenue entre les Villes de Laval et de Terrebonne en 2018 ;

ATTENDU QUE l'année 2019 fut donc axée sur l'intégration des ressources et la mise en place des procédures de réception, d'analyse et de traitement des signalements ;

ATTENDU QUE les ressources se sont intégrées graduellement au cours de l'année entre les mois de juin et décembre ;

ATTENDU QUE les résultats sont très satisfaisants et laissent entrevoir un avenir prometteur au BIELT ainsi que des retombées positives pour la Ville de Terrebonne, et ce, malgré cette demi-année d'activité, à personnel réduit ;

ATTENDU QUE le rapport annuel est le fruit d'un travail de collaboration et a obtenu l'aval des directions des deux (2) services de police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la police du 26 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil d'entériner le bilan 2019 du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval/Terrebonne (BIELT).

CE-2020-310-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE TENUES DE COMBAT D'INCENDIE DE TYPE DEUX-PIÈCES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (SA20-10003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 février 2020 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mars 2020 à 11 h, à savoir :

Équipements Incendies CMP Mayer inc. (l'Arsenal)	218 912,40\$ t.t.c.
Aéro-Feu ltée	221 380,22\$ t.t.c.
Boivin et Gauvin inc.	285 824,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements Incendies CMP Mayer inc. (l'Arsenal) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 227 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 18 mars 2020, d'accepter la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC. (L'ARSENAL)**, datée du 26 février 2020, pour l'acquisition de tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 190 400\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0061 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2020-311-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE DÉTECTEURS DE GAZ, STATIONS D'ÉTALONNAGE ET ACCESSOIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition de détecteurs de gaz, station d'étalonnage et accessoires (SA20-10007);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2020 à 11 h 01, à savoir :

Aréo-Feu ltée	45 689,99\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Concept Controls inc.	53 454,18\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Concept Controls inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 24 mars 2020, d'accepter la soumission de la société **CONCEPT CONTROLS INC.**, datée du 2 mars 2020, pour l'acquisition de détecteurs de gaz, station d'étalonnage et accessoires, le tout pour un montant de 46 492\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

Qu'une dépense n'excédant pas 6 545,82\$ (taxes en sus) soit autorisée pour l'achat d'équipement comme frais accessoires.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0080 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2020-312-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE CAMERA
D'IMAGERIE THERMIQUE POUR LE COMBAT
D'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une caméra d'imagerie thermique pour le combat d'incendie (SA20-10006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2020 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes à huis clos le 19 mars 2020 à 11 h 07, à savoir :

Boivin et Gauvin inc.	68 295,15\$ t.t.c.
Multi-distribution industrielle	93 923,43\$ t.t.c.
Aréo-feu ltée	100 140,36\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Boivin et Gauvin inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 25 mars 2020, d'accepter la soumission de la société **BOIVIN ET GAUVIN INC.**, datée du 6 mars 2020, pour l'acquisition d'une caméra d'imagerie thermique pour le combat d'incendie, le tout pour un montant de 59 400\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0081 émis par la trésorière est joint à la présente.

Qu'une dépense n'excédant pas 13 200\$ (taxes en sus) soit autorisée pour de l'équipement additionnel car les quantités au devis sont approximatives.

**CE-2020-313-REC PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE
(PMVI) / HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire;

ATTENDU QUE le PMVI a été mis en place par la société Hydro-Québec afin de contribuer au développement des collectivités qui accueillent de nouvelles installations électriques;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins s'est vu allouer par la société Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 887 400\$ et que les organismes admissibles de la MRC Les Moulins se sont entendus pour la partager comme suit :

- Ville de Mascouche : 335 600\$;
- Ville de Terrebonne : 551 800\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été informée par la société Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du PMVI;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire adhérer au PMVI et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'engage à soumettre à la société Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à la société Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et environnement de la Ville de Terrebonne recommande d'utiliser la somme allouée pour le projet de mise en valeur du Parc de conservation du Ruisseau de Feu;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 20 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à cet effet avec la société Hydro-Québec, et tout autre document pertinent.

Que le comité exécutif autorise la Direction du génie et environnement à signer la fiche d'initiative proposée.

**CE-2020-314-DEC MANDAT / COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
MOBILITÉ / CORRECTION / RÉOLUTION CE-
2020-247-DEC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-247-DEC, adoptée le 11 mars 2020, mandatant la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) à travailler sur une liste de six (6) mandats précis, recommandés par la Direction du génie et environnement, au cours de l'exercice 2020;

ATTENDU QUE le sixième mandat mandate la commission à évaluer les alternatives pour relier le secteur Ouest de Terrebonne à la piste cyclable de la Seigneurie des Plaines;

ATTENDU QUE la planification du projet de piste cyclable régionale « La Seigneurie des Plaines », en partenariat avec les Villes de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines, et dont les travaux à Terrebonne vont se poursuivre en 2020, ne prévoit pas pour le moment de connexion pour les résidents du secteur Terrebonne-Ouest, ni de prolongement du tronçon nord de la TransTerrebonne jusqu'au chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine;

ATTENDU QUE la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne, dans le secteur La Plaine, se termine dans les arrières-lots de la rue des Gardénias et que les cyclistes devront circuler sur une distance de plus d'un (1) kilomètre en chaussée partagée, dans les rues locales, pour joindre l'entrée de la piste La Seigneurie des Plaines, sur le chemin Sainte-Claire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 26 mars 2020 et de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-247-DEC, adoptée le 11 mars 2020, soit et est modifiée afin de remplacer le sixième (6^e) mandat de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité par le suivant :

- Analyser la possibilité, dans une deuxième (2^e) phase des travaux, de créer une connexion à la future piste cyclable régionale La Seigneurie des Plaines dans le secteur Terrebonne-Ouest et de prolonger le tronçon nord de la TransTerrebonne, par l'acquisition d'une servitude ou la négociation d'un droit de passage, afin de donner un accès direct au chemin Sainte-Claire, dans le secteur La Plaine.

**CE-2020-315-DEC PROGRAMME DE SOUTIEN ARTS ET CULTURE
2020 / ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture », entre autres, le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 février 2020 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif dans le cadre des programmes de soutien aux artistes et aux regroupements et d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition des œuvres des artistes suivants :

Artiste	Titre de l'œuvre	Montant demandé
Anne Thibault	<i>Après la tempête</i>	900\$
François-René Despatis-L'Écuyer	<i>Hommage à Démocrite</i>	1 800\$
Nathalie Godard	<i>Végétaux Marins</i>	1 840\$
Total:		4 540\$

QUE le comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire à réaliser les contrats d'acquisition des œuvres et superviser leur diffusion au sein des infrastructures municipales.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0066 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2020-316-DEC PROGRAMME DE SOUTIEN ARTS ET CULTURE
2020 / SOUTIEN FINANCIER DESTINÉ AUX
ARTISTES**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture », entre autres, le programme de soutien financier destiné aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 février 2020 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif dans le cadre du programme de soutien aux artistes et aux regroupements, accorde une subvention aux artistes suivants :

Artistes	Projets	Montants
Programme de soutien à la création		
Evelin Ramón	Projet de composition et d'enregistrement de 8 nouvelles œuvres originales sur album digital	5 000\$
Fil (Philippe) Boucher	Projet « FILENSTUDIO3 » <i>Enregistrement d'un 3^e mini-album de 6 titres</i>	5 000\$
Francis Sasseville	Projet « Hare Krishna » <i>Adaptation théâtrale du roman Hare Krishna de François Gilbert</i>	5 000\$
François-René Despatis-L'Écuyer	Une rivière dans le Théâtre du Vieux-Terrebonne <i>Installation à mi-chemin entre la peinture et la sculpture au théâtre du Vieux-Terrebonne</i>	5 000\$
Hélène Béland-Robert	Projet « Squairelle » Réalisation d'une suite de 5 à 8 sculptures	5 000\$
Olivier Lamarre	Projet « Propulsion » <i>Enregistrement studio de 2 chansons originales, recherche d'une signature visuelle et réalisation d'un vidéoclip</i>	5 000\$
Lagueux et L'Écuyer	Projet « Surcycler : une œuvre à partir des restes d'une œuvre » <i>Œuvre en réalité virtuelle sous forme de trousse à emporter s'inscrivant dans une démarche de réutilisation des matières générées dans la production de leurs œuvres récentes</i>	9 985\$
Total:		39 985\$

QUE la subvention à l'artiste M. François-René Despatis-L'Écuyer soit conditionnelle à l'obtention d'une lettre d'appui de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) ou, si elle n'est pas obtenue, à la proposition d'un autre lieu pour la réalisation du projet.

QUE le comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire pour rédiger les contrats et superviser la réalisation des projets.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0067 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2020-317-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h05.

Président

Secrétaire